

Tarifs applicables au 27 octobre 2025

TRANSACTION – VENTE

Rémunération forfaitaire de 6000 € TTC sur les biens dont le prix est compris entre 0 € et 70 000 €

- 7 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 70 001 € et 150 000 €
- 6 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 150 001 € et 300 000 €
- 5,5 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 300 001 € et 450 000 €
- 4,8 % TTC pour les biens dont le prix est compris entre 450 001 € et plus

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

HABITATION NUE OU MEUBLEE

- 8 % TTC du loyer annuel par partie représentée au bail (correspondant à la rédaction du bail, aux honoraires de l'agence, état des lieux d'entrée et de sortie compris)

Honoraires plafonnés à la charge du locataire :

- Visite(s) – constitution du dossier – rédaction de bail
- Appartement / Maison : 8 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)
 - Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)

Honoraires à la charge du bailleur :

- Visite(s) – constitution du dossier – rédaction de bail
- Appartement / Maison : 8 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)
 - Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de la surface habitable (1) (2)
 - Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de la surface habitable

(1)Le montant des honoraires réglés par le locataire pour ces prestations, ne peut excéder celui versé par le bailleur et doit être inférieur aux plafonds ci-dessus

(2)Si le montant des honoraires à la charge du locataire et du bailleur pour ces prestations, calculé selon les plafonds au mètre carré de la surface ci-dessus, dépasse pour chacun 8% TTC de 12 mois de loyer hors charges et taxes, le locataire et le bailleur seront facturés chacun, dans la limite de ce pourcentage sur cette assiette pour lesdites prestations

GARAGE / AVENANT AU BAIL D'HABITATION

Honoraires à la charge du locataire : Forfait de 240 € TTC Honoraires à la charge du bailleur : Forfait de 240 € TTC

GESTION LOCATIVE en partenariat avec MGL

Formules

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyer impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détiorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

*GLI = Garantie Loyer Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
 Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
 Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Entreprises et commerces transaction vente location

LOCATION

- De 0 à 10 000 euros Hors Taxes et Hors Charge de loyer annuel forfait de 3000 euros HT
- A partir de 10 001 de loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges 22% HT du montant du loyer annuel comprenant frais d'entremise, négociation et état des lieux d'entrée.

MUR COMMERCIAUX CESSION DE FONDS DE COMMERCE

- De 0 à 120 000 euros (HT) forfait de 10 000 euros HT
- De 120 001 à 200 000 euros (HT) 9% HT
- Au-delà de 200 001 (HT) 8% HT

CESSION DE DROIT AU BAIL PAS DE PORTE

- 8% HT du prix net vendeur + 18% HT du montant du loyer annuel (HT et HC) avec un forfait minimum de 5 000 euros HT

RENOUVELLEMENT DE BAIL : 500 euros HT

REDACTION BAIL COMMERCIAL : Un mois de loyer HT et HC avec une base minimale forfaitaire de 1500 euros HT